

Note d'information

Dossier :	Delt@ C et D
Objet :	Évolution des schémas EDI

Note préalable :

Ce document présente les évolutions apportées aux schémas Delta-C et D en vue de la prise en compte de nouvelles réglementations dont la mise en œuvre s'effectuera de façon progressive selon le calendrier de développement de chaque Delta.

Les traitements associés et les contrôles (autres que les contrôles de format précisés au niveau des schémas xsd) seront donc définis au fur et à mesure de la mise en place des ces réglementations.

Le besoin couvert par chaque évolution est précisé sommairement dans les tableaux qui suivent. Ces évolutions consistent pour la plupart en l'ajout de données facultatives et des changements de format de rubriques.

Les nouveaux schémas seront utilisables avec les versions de fin mars 2013 de Delta-C et de Delta-D. Les anciens schémas resteront utilisables 1 an à compter de la diffusion des nouveaux schémas pour laisser aux prestataires EDI le temps d'adapter leurs systèmes.

Delta-C et D géreront donc les deux versions de schémas pour éviter d'imposer un « big bang » qui contraindrait tous les prestataires EDI à migrer en même temps sur les nouveaux schémas.

N°	Contenu de la demande	DELTA concerné(s)	Bureaux demandeurs	Observations	Nombres de déclarations
GUN					
1	<p><u>Fiche d'imputation</u></p> <p>Il ressort des travaux bilatéraux du GUN que les systèmes DELT@ ne permettent pas l'imputation dans un même article de déclaration de plusieurs documents ni, pour un même document, de plusieurs lignes lorsque le document couvre des produits différents. Afin de permettre l'automatisation de l'imputation et d'éviter de multiplier le nombre d'articles, il est nécessaire de créer un nouveau document appelé ici « fiche d'imputation » qui permettra à l'opérateur, pour chaque document concerné par le guiche unique, de fournir les données d'imputation.</p> <p>Cette fiche d'imputation devra permettre à l'opérateur de renseigner les valeurs relatives à l'imputation. Les données prévues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N° ligne : même format que n° article Alphanumérique sans limite de taille • N° référence produit (généralisé par le SI partenaire): 35AN format TexteCourt • Dénomination commerciale (ce champ pourrait être alimenté directement par le SI partenaire) : 260 AN format TexteLong • Unité d'imputation : 35 AN format TexteCourt • Quantité imputée (définitivement) : 14,3 N nouveau format • Poids provisoire (champ dédié à la procédure PAC des poids estimés/provisoires qui permettrait de la traiter dans le GUN et de supprimer la D.S.E « papier » actuellement utilisée en DELT@ C) : 14,6 N • Unité pour le poids provisoire : 35 AN format TexteCourt • Devise imputation : 3 AN format RefDevise • Montant imputé : 14,3 N nouveau format • Masse nette : 14,6 N nouveau format 	<p>DELTA-C & DELTA-D</p> <p>Import et export</p>	<p>D2 / E2</p>	<p>La quasi totalité des DOP sont imputés.</p> <p>Nouveau groupe décrit dans la demande 17,</p>	<p>Environ 400 000 déclarations annuelles</p>

<p>2</p>	<p>Création d'un champ « code identifiant du destinataire »</p> <p><u>Réglementations concernées:</u> licences d'exportation BDU et licences d'exportation de matériels de guerre.</p> <p>Les champs existants dans DELT@ (nom, rue et ville) ne sont pas structurés à l'exception du champ « identifiant » mais celui-ci n'accepte que des N° EORI.</p> <p>Il faut donc créer un champ supplémentaire « code destinataire ». Ce code serait généré par le SI partenaire au moment de la délivrance de la licence. Il serait reporté par le déclarant dans le nouveau champ ce qui permettrait ainsi le contrôle croisé automatisé.</p>	<p>DELTA-C & DELTA-D</p> <p>export</p>	<p>E2 – SI partenaires</p>	<p>Création d'une nouvelle balise <idDestPartenaire> de type « TexteCourt » (35AN) et ajout de cette balise dans le segment général des schémas DAU et DS¹ export.</p>	<p>60 000 déclarations annuelles</p>
<p>3</p>	<p>Création de champs pour l'horodatage de début et de fin de chargement</p> <p>Dans le cadre de l'interconnexion des DELTA avec France Agri Mer, les bureaux D2 et E2 ont conjointement demandé la création de champs permettant aux opérateurs de mentionner la date et l'heure de début et de fin du chargement dans les déclarations d'export.</p> <p>Ces champs permettront aux opérateurs de mentionner la date et l'heure de début et de fin du chargement. Ainsi, la D.S.E DELT@ D anticipée pourra remplacer l'information préalable du service (fax) (tout comme la déclaration anticipée DELT@ C). Delta-C sera modifié pour intégrer les mêmes balises dans le groupe PAC.</p>	<p>DELTA-D Delta-C Export</p> <p>Delta-D Export</p>	<p>D2 / E2</p>	<p>Ajout dans le bloc PAC export de quatre balises : <dateDebutChargement>, <heureDebutChargement> et <dateFinChargement>, <heureFinChargement> aux format date et heure.</p> <p>Ajout du bloc PAC export (identique à celui de Delta-C) au niveau article de la DSE. Toutes les balises de ce groupe (et donc les balies ci-dessus) doivent pouvoir être valorisées dans la DSE et non uniquement dans la DSE complétée</p>	<p>7 000 déclarations annuelles</p>

¹Lorsque ce document mentionne DS ou DSI, des, il s'agit bien de la déclaration simplifiée. Lorsqu'il s'agit de la déclaration complétée, c'est mentionné de façon explicite.

PDU-C

4	<p>Rubrique 15a à l'exportation et rubrique 17a à l'importation</p> <p>Le DSEE a demandé à ce que les rubriques 15a « <i>État membre d'exportation réel (à l'exportation)</i> » et 17a « <i>État membre de destination finale (à l'importation)</i> » puissent être renseignés afin de permettre une exploitation statistique des données déclaratives, notamment dans le cadre des PDU-C. Le DSEE a également rappelé que cette proposition est soutenu par Eurostat et est désormais reprise dans les règlements Extrastat adoptés en 2009.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du comité DIH, il est prévu que ces 2 rubriques soient obligatoires dans tous les États membres lorsque les dispositions d'application du Code des douanes communautaire modernisé seront adoptées.</p>	DELTA-C & DELTA-D Import / Export	DSEE / E3	Création de 2 nouvelles balises facultatives (format 2AN) : <etatMembreDestinationFinale> à positionner au segment général des messages DSI et DAU import. <etatMembreExportationReel> au segment général des messages DSE et DAU export.	Pour le moment le nombre de déclarations concernées par les PDU-C est faible mais il devrait augmenter dans les années à venir.
---	---	---	-----------	---	---

E1

5	<p>Gestion des décimales</p> <p>Le bureau E/1 a demandé que les DELTA intègrent les décimales pour les champs "masse nette", "masse brute" et "unité supplémentaire".</p> <p>Le format défini est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – masse brute, masse nette : 14,6 (14 chiffres pour la partie entière, 6 pour les décimaux) (balises <msb> et <msn>) – unité supplémentaire – champ nombre: 14,3 (14 chiffres pour la partie entière, 3 pour les décimaux) (balise <nbrunispe>) – quantité pour la taxation spécifique : 14,3 (14 chiffres pour la partie entière, 3 pour les décimaux) (balise <nbrunispe>) <p>Commentaires du bureau E3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des discussions actuelles pour les DAC modernisés, le format retenu pour les unités supplémentaires est 14,3. • Attention !!! pour ECS, le format pour la masse brute et la masse nette est 11,3. Ces champs devront être tronquées lorsqu'ils seront transmis à ECS. 	DELTA-C , DELTA-D Import et export	E1	Mise à jour des formats correspondants des balises <msn>, <msb>, <nbrunispe>. <nbrunispe> doit accepter des valeurs négatives. Les décimales permettront le dédouanement des produits soumis à mesure de défense commerciale basée sur des unités supplémentaires avec qualificateur de mesurage.	(ex : bougies) Estimation à plusieurs milliers de déclarations (nombreux produits agricoles et de la pêche)
---	--	---	----	---	---

6	<p>Gestion des décimales pour les montants COD à apurer et restant à apurer</p> <p>Dans Delta-C, les montants à apurer dans le message COD et le montant restant à apurer dans le message ReponseCOD ne permettent pas d'indiquer des décimales.</p> <p>Il est demandé l'alignement du format de ces balises sur celui de Delta-D.</p>	Delta-C		<p>Passage au format « MontantDecimal » des balises <mnt> du bloc <apurementRec> du message MessageCOD et <montantRestantAapurer> du bloc <NotificationArticle> du message MessageReponseCOD</p>	
7	<p>Contrôle des données déclaratives – rubrique « observations »</p> <p>Dans le cadre des travaux en cours à la Commission, il est prévu d'ajouter des contrôles de cohérence, dits de « crédibilité » des données déclaratives (implémentés par la Base TARIC).</p> <p>Le bureau E1 a demandé l'ajout d'une case « observations » afin de permettre à l'opérateur de justifier ses choix.</p>	<p>DELTA-C, DELTA-D</p> <p>Import et export</p>	E1	<p>Création d'une balise supplémentaire facultative « observations » au niveau article de la DSI/DSE DAU, en dessous de la balise <nomenc>. En DSI/DSE, la balise pourra être également modifiée dans la DSI/DSE complétée. Format 260 AN (type TexteLong)</p>	<p>Estimation à plusieurs milliers de déclarations (nombreux produits agricoles et de la pêche)</p>
F1 – Contrôle dans le cadre des régimes 42 et 63					
8	<p>« Destinataire final »</p> <p>Avec l'utilisation des codes documents (Y040-Y041-Y042), ce champ devient redondant :</p> <p>Suppression de la balise <opedestfinalintracomm> de la DSI/DSI complétée.</p> <p>Le groupe OpeTVAs doit être supprimé du groupe Operateurs dans Delta-C</p>	<p>DELTA-D & Delta-C</p>	F1	<p>Suppression du groupe OpeTVAs de delta-C et pour Delta-D, de la balise <opedestfinalintracomm>.</p>	<p>27 062 déclarations pour les régimes 42 et 63 (année 2010)</p>

9	<p>« Représentant fiscal »</p> <p>Actuellement le champ « Représentant fiscal » n'est pas renseigné dans DELTA-D, ni lors de la déclaration simplifiée, ni lors de la complétion. Afin de répondre aux exigences communautaires, il faudrait permettre aux opérateurs de renseigner ce champ au niveau de la déclaration simplifiée (DELTA-C prévoit déjà de renseigner cette donnée)</p>	Delta-D	F1	Ajout du groupe facultatif <RepFisc> (reprise de celui de delta-C) dans le groupe <Opérateur> du segment général de la DSI et . Composition du groupe = TIN + nom et adresse	27 062 déclarations pour les régimes 42 et 63 (année 2010)
D2 - E2					
10	<p>« Exportateur / Destinataire »</p> <p>Les bureaux D2 et E2 ont fait part des difficultés rencontrées par les services résultant de l'absence de renseignement des rubriques 2 et 8 (expéditeur à l'import ou destinataire à l'export) des déclarations en procédure DELTA</p> <p>Il est demandé que les informations « exportateur » (<i>à l'import</i>) et « destinataire » (<i>à l'export</i>) puissent être renseignées par les opérateurs lorsqu'elles sont disponibles. Par conséquent, il faudrait que ces 2 données soient prévues dans le schéma EDI pour tous les flux (à l'import comme à l'export).</p>	DELTA-C, DELTA-D Import	D2 et E2	Le champ destinataire existe à l'export, reste à ajouter le groupe <expéditeur> (TIN+ nom et adresse), facultatif à l'import dans les DSI, DAU dans le groupe <opérateur> du Segment Général	Potentiellement tous les DAUs (toutes les déclarations à l'import et toutes les déclarations à l'export), si données disponibles

D2 – Liquidation des droits à l'importation relatifs aux sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants

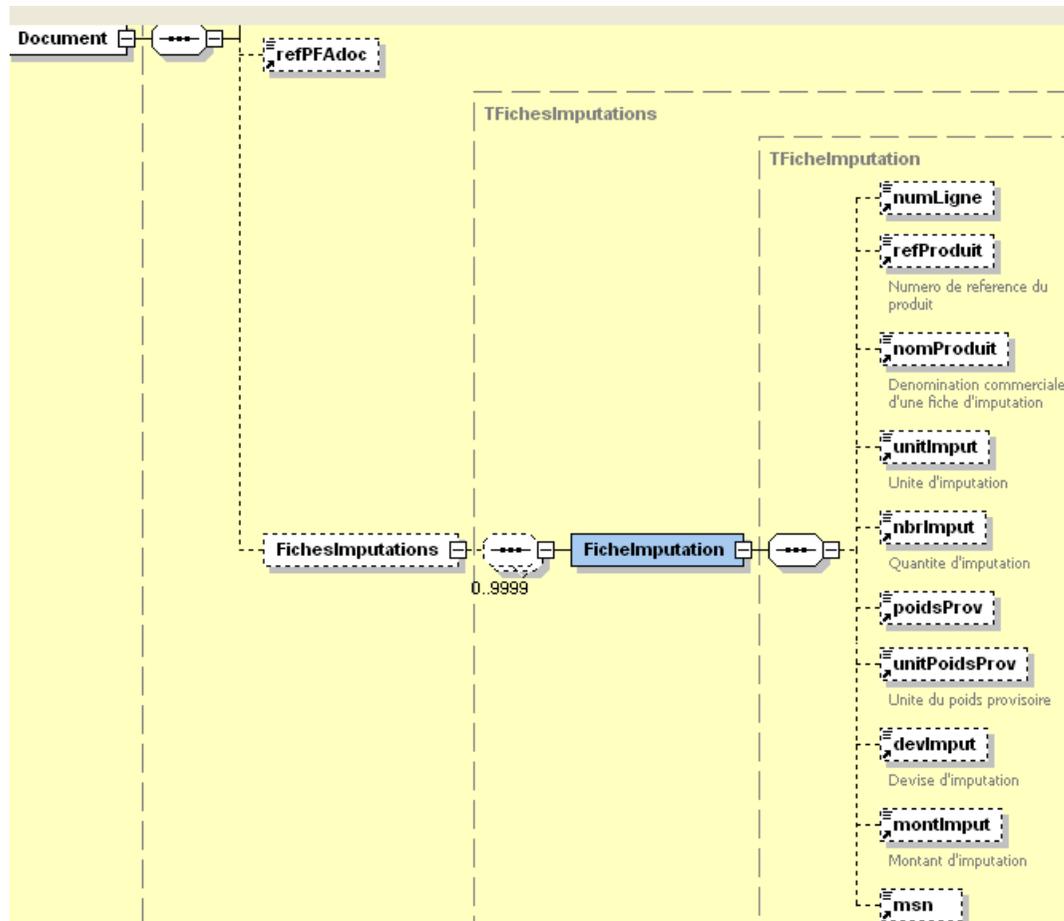
11	<p><u>Liquidation des droits à l'importation relatifs aux sucres bruts</u></p> <p>Le bureau D2 a demandé 2 évolutions des applications DELTA concernant la liquidation des droits à l'importation relatifs aux sucres bruts sans addition d'aromatisants ou de colorants. Ces demandes se rapportent :</p> <p><u>a) d'une part, à la prise en compte du taux de rendement du sucre</u> (conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 951/2006). Pour cette demande, le taux de rendement doit être saisi</p> <p><u>b) d'autre part, à la prise en compte de la polarisation du sucre</u> (application du règlement (CE) n° 891/2009). Pour cette demande, le schéma EDI doit accepter les valeurs négatives pour la quantité de la rubrique « Taxations spécifiques » et permettre la saisie des décimaux(cf demande 5)</p>	<p>a) DELTA-D import</p> <p>b) DELTA-C & DELTA-D import</p>	D2	<p>a) Ajouter le groupe PAC import dans la DSI complétée à l'identique du groupe PAC de Delta-C, qui contient déjà le taux de rendement (en prenant en compte l'ajout de la balise <sucrePolarisation> mentionnée ci dessous).</p> <p>b) créer une nouvelle balise <sucrePolarisation> facultative de type « Taux7decimal4 » (3,4) à ajouter dans le groupe PAC article import.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande pour les décimales est à rapprocher de la demande n° 6 du bureau E1 	<p>Pour DELTA-D, environ 1 000 déclarations sont concernées chaque année</p> <p>Pour DELTA-C, environ 12 000 déclarations sont concernées chaque année</p>
DEDOUANEMENT (divers)					
12	<p><u>Rubrique « Pays d'origine »</u></p> <p>A l'annexe 37 des DAC, ce champ est obligatoire pour les marchandises PAC. Il devrait déjà être renseigné. Dans le cadre de la mise en place des PDUC, il est également nécessaire de pouvoir renseigner le champ « pays d'origine » à l'export. Il convient d'ajouter ce champ n'existe pas dans DELTA-D afin de connaître l'origine des marchandises.</p>	DELTA-D	E3	<p>Balise <ori> facultative à ajouter au niveau article de la DSE complétée.</p>	

13	<p>« Code postal »</p> <p>Selon la DA n° 450520, « la taille du champs code postal de destination est limité à 9 digits. Cependant, certains codes postaux U.S ont une taille supérieure. Cette situation contraint les opérateurs à tronquer les codes postaux des adresses des clients concernés pour effectuer les déclarations Delta.</p> <p>Commentaires du bureau E3 : Cette évolution concerne uniquement les DELTA. Le format est différent pour ECS et NSTI ; il conviendra de tronquer le code postal en attendant que ces systèmes évoluent également.</p>	DELTA-D & DELTA-C	Opérateurs	Augmenter taille de <codepostalopérateur> à 11 caractères pour tous les champs adresse	165 304 DAUs export de DELTA-D vers les US (données DELTA-Archivage)
14	<p>« Cours de la devise »</p> <p>Les messages retournés par Delta-C reprennent 2 décimales pour le cours de la devise (et non 4). Le format doit être porté à 4 décimales.</p>	DELTA-C	Opérateurs	Delta-D code le cours selon le type «taux» format 12,5. Delta-C utilise le type «Montantdécimal» format 14,2 => Delta-C doit utiliser pour le cours de la devise le même format que celui de Delta-D : type «taux»	
15	<p>Besoins GUN</p> <p>Modification de l'élément refPFAiD : an2 => an5</p>	Delta-C, D			
16	<p>Besoins GUN</p> <p>Ajout dans les messages réponse de la douane d'un nouvel élément généré par les DELT@ à la création de la DEC : balise <codeSecurite> dans l'entête des messages réponse déclaration : format : an 10</p>	Delta-C, D			

17 **Besoins GUN**

Ajout d'un élément <FicheImputation> dans le message déclaration, de type TFicheImputation dans l'élément TDocument :

Le groupe Fiche d'imputation possède 9999 occurrences



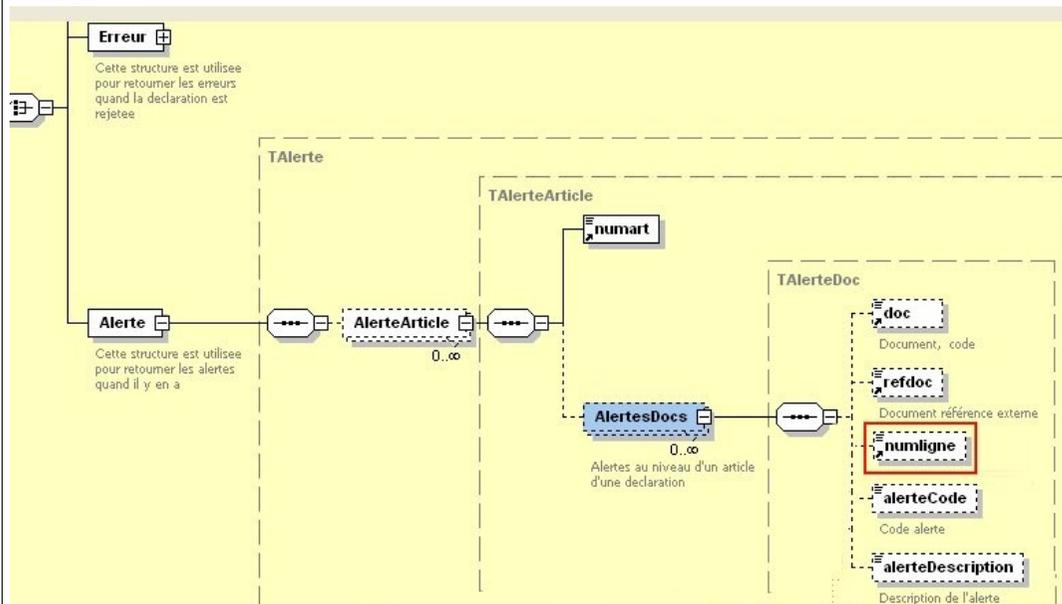
Delta-C, D

Import et export

Ce groupe de données correspond au besoin 1. Voir les formats dans la demande n°1

18 **Besoins GUN**

Ajout de la balise numLigne dans le groupe Alerte



Delta-C, D

Import et export

19 **« Identifiant Logistique »**

Afin d'optimiser les liens entre les Delta et les systèmes logistiques privés de type CCS (Cargo Community System), il est nécessaire d'ajouter dans les Delta la référence de l'identifiant de l'expédition dans le système logistique.

Delta-C, D

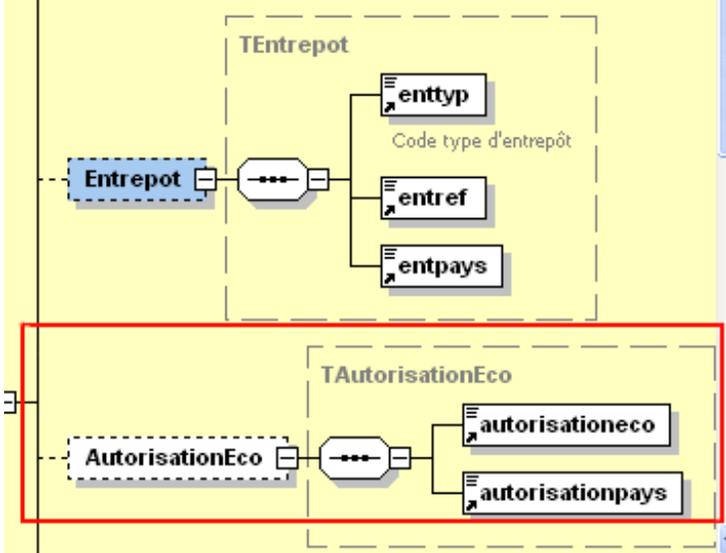
Import et export

Création d'une nouvelle balise <RefLogistique> de type « TexteCourt » (35 AN)

Ajout de cette balise au niveau article des DAU, DSI/DSE et avis d'enregistrement après la balise <numArt>

20	<p>« Donnée sureté export »</p> <p>Ajout de la donnée facultative <itinerary> (99 occurrences) dans la DSE, au niveau du segment général</p>	Delta-D Export	Reprendre le format Delta-C (groupe de donnée « Itineraire »)	
21	<p>« Numéros de conteneurs »</p> <p>Cette donnée manque dans Delta-D à l'import Ajout de la donnée « N° de conteneurs » à l'import</p>	Delta-D Import	Reprendre le format Delta-C (groupe de donnée «Conteneurs»)	
22	<p><Nomre de pièces et marques de colis à l'import »</p> <p>Ces données manquent dans Delta-D à l'import</p>	Delta-D Import	Ajouter dans le groupe « colisage » de l'article de la DSI les balises « nbrpieces » et « marquecolis » déjà présentes dans la DSE.	
23	<p>Besoins GUN</p> <p>Modification de l'élément refPFAdoc : int2 => an70</p>	Delta-C, D Import et export		
24	<p>Modification de la taille du code nomenclature à l'exportation</p> <p>La Commission a rappelé qu'à l'exportation, l'opérateur pouvait ne fournir que les 8 premiers caractères du code TARIC. Il convient donc de permettre la saisie de ce code TARIC sur 8 ou 10 caractères à l'export.</p>	Delta-C, D export	Modification du format de l'élément <nomenc> pour permettre 8 à 10 caractères	

25	<p>Modification de la taille du champ nombre de colis</p> <p>Pour être cohérent avec ECS, le nombre de colis doit être sur 7 caractères au niveau du segment général. Le format au niveau article doit être sur 5 caractères.</p>	Delta-C, D export import	Modification du format de l'élément <nbrcol> à l'import comme à l'export, 7 numériques au niveau segment général et 5 numériques au niveau article.	
26	<p>Modification du caractère obligatoire du numéro de référence (n° de dossier)</p> <p>La Commission a rappelé que le numéro de référence (édité en case 7 du DAU » est une donnée facultative. Il est rappelé aux opérateurs que si ce champ est non servi, il n'y aura plus de référence déclaration dans les messages d'erreur sur une déclaration invalide.</p>	Delta-C, D import export	Passage à l'état facultatif de la balise <refdos>.	
27	<p>Modification du caractère obligatoire du montant total facturé</p> <p>La Commission a rappelé que la valeur facture totale est un champ facultatif.</p>	Delta-C import	Rendre la balise <prifac> facultative à l'import.	
28	<p>Statut liquidation</p> <p>Afin de faciliter l'édition des impositions par les prestataires, ajouter l'information sur le statut de la taxe comme dans Delta-D,</p>	Delta-C import	Ajouter dans la réponse déclaration, au niveau article, la balise <statutLiquidation> dans le groupe LignesPrecalcsInutilises et le groupe TaxationDetails	

<p>29</p>	<p>Numéro de SAR</p> <p>En cas de paiement comptant, le n° de SAR (Somme à Recouvrer) doit être ajouté dans la réponse à l'opérateur lors de la transmission du BAE.</p>	<p>Delta-C</p> <p>import export</p>		<p>Ajout de la balise optionnelle <refSAR> dans le bloc liquidation générale du message reponse (import et export).</p> <p>Format AN 16 strict. de type RefNumSAR</p>	
<p>30</p>	<p>Autorisation régime économique</p> <p>Harmoniser la mention des régimes économiques dans Delta-D avec celle de Delta-C. Ajouter une rubrique pour mentionner spécifiquement le n° d'autorisation de régime économique et le pays de délivrance,</p> 	<p>Delta-D</p> <p>Import Export</p>		<p>Ajouter le groupe AutorisationEco identique à celui de Delta-C</p>	